

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : SOTHE NATURE INITIATIVES

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : MARTIN Lisa

Adresse : N° 5 Rue ALLEE ALAIN DUCAMP - CELLULE G

Commune ACHENS

Code postal 80 080

Nature des activités : ASSOCIATION ENVIRONNEMENTALE

Qualification : CHARGEE DE MISSION BIODIVERSITE (Stage)

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPERATION

	Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1	<u>CF. ANNEXE</u>		
B2			
B3			
B4			
B5			

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : PROGRAMME POP. AMPHIBIEN - SOTHE (SO)

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

indiquer l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée

DE CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : /

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION ?

Formation initiale en biologie animale Préciser : MASTER ECOLOGIE

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : 01/10/2023 - 13/07/2023

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives :

Départements : Somme (80)

Cantons :

Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Bilan de synthèse annuelle, avec comparaison des années antérieures

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Bilan remis à la Société Héripétologique de France

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Amiens

le 16/01/23

Votre signature

Annexe CERFA n°13 616*01 – Dérogation pour la capture ou l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées

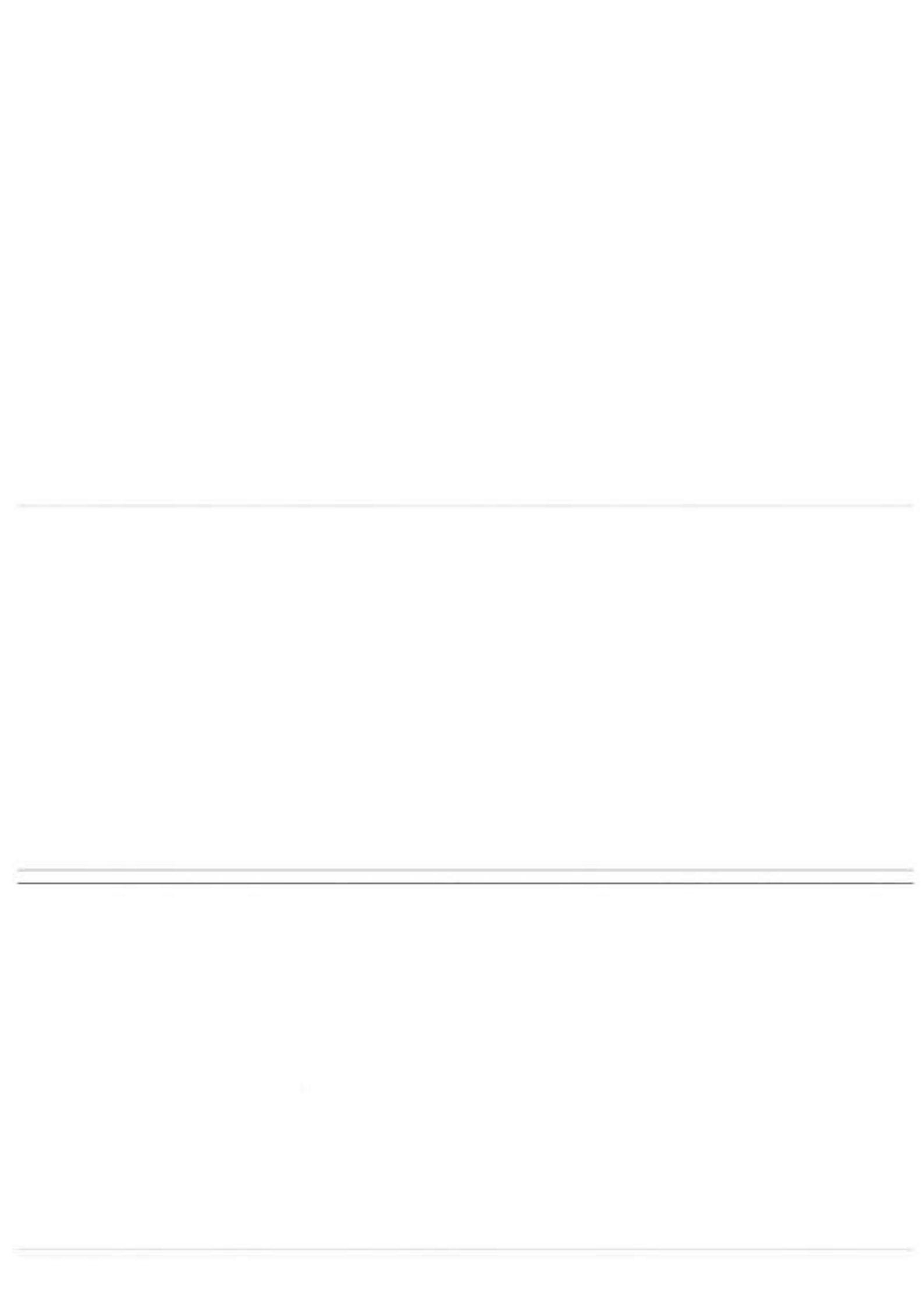
Liste des amphibiens susceptibles d'être manipulés dans le cadre du programme POPAmphibien 2023 par Somme Nature Initiatives :

Nom commun	Nom scientifique
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>
Grenouille de Lessona	<i>Pelophylax lessonae</i>
Grenouille des champs	<i>Rana arvalis</i>
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>
Senneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>
Triton alpestre	<i>Ichtyosaura alpestris</i>
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>

Pour toutes ces espèces, les mâles, femelles et larves seront inventoriés et éventuellement manipulés. La capture temporaire se fera avec une épuisette et les individus seront relâchés sur place.

Lisa MARMIN







PROTOCOLE D'HYGIÈNE POUR LE CONTRÔLE DES MALADIES DES AMPHIBIENS SUR LE TERRAIN

FICHE TECHNIQUE

Protocole sanitaire . version 07/2021

Société Herpétologique de France



PRÉFACE



Ce fiche a été conçue afin de fournir des informations pédagogiques et techniques dans le domaine de l'étude des reptiles et des amphibiens.

La fiche technique "Protocole d'hygiène pour le contrôle des maladies des amphibiens sur le terrain" fait partie de la collection de fiches disponible sur le site interne de la SHF (www.lashf.org/ressources).

La Société Herpétologique de France

La Société herpétologique de France (SHF) est une association loi 1901 fondée en mars 1971. Elle est agréée au titre de la protection de l'environnement depuis le 28 février 1978, agrément renouvelé le 31 décembre 2012. La SHF a pour buts :

- de faciliter les rapports entre herpétologistes de langue française,
- de mieux faire connaître les Reptiles, les Amphibiens et leur rôle dans les équilibres naturels,
- de contribuer à une meilleure connaissance de la faune française et de sa répartition,
- de protéger des différentes espèces et leur environnement,
- d'améliorer les conditions d'élevage des Reptiles et des Amphibiens, notamment à des fins scientifiques.

www.lashf.org

Ce document a été réalisé par Claude Miaud (EPHE, Montpellier).

Citation du document

Miaud C., 2021-Protocole d'hygiène pour le contrôle des maladies des amphibiens sur le terrain. Ecole Pratique des Hautes Etudes (ed), 9 pages.



CONTEXTE

Les amphibiens sont exposés dans leur environnement naturel à de nombreux organismes qui peuvent être plus ou moins pathogènes.

Depuis une vingtaine d'années, des mortalités massives d'amphibiens sont observées en France, causées par des pathogènes (champignons et virus) qui ont pu être introduits dans le milieu naturel via les activités humaines. Dans ce contexte, les personnes pouvant accéder et/ou travailler dans les milieux aquatiques, susceptibles d'introduire ou de disséminer ces pathogènes, doivent intégrer dans leurs activités **un protocole standard de mesure sanitaire de précaution**, à mettre en œuvre lors de leurs campagnes de terrain.

Si ce protocole est ciblé sur les pathogènes responsables de mortalité chez les amphibiens, les précautions permettront également de limiter la dissémination d'espèces végétales ou animales envahissantes.

Ce document doit permettre de :

- De prévenir ou réduire les risques de transferts d'organismes pathogènes au sein et entre les populations d'amphibiens dans la nature.
- Permettre l'identification et amener une procédure appropriée lors de la découverte d'amphibiens morts ou malades dans la nature.

Quel lecteur pour ce document ?

Ce protocole est proposé pour tous les professionnels de l'environnement, chercheurs, gestionnaires d'espaces, naturalistes professionnels et amateurs, étudiants, etc., (appelés par la suite opérateurs de terrain) qui fréquentent les milieux aquatiques et en particulier réalisent des observations et/ou études sur les amphibiens.

Ce protocole devrait en particulier être diffusé auprès des professionnels et amateurs qui contactent et manipulent régulièrement des amphibiens sur le terrain. Ce protocole est une actualisation du protocole d'hygiène proposé par l'Agence de l'eau RMC (Miaud, 2014) tenant compte des avancées de la connaissance sur les maladies des amphibiens. Son application doit devenir une règle pour toute action qui nécessite la manipulation des amphibiens sur le terrain.

MISE EN OEUVRE SUR LE TERRAIN

Principes généraux

Les opérateurs de terrain qui travaillent dans les milieux aquatiques (avec ou sans amphibiens) fréquentent souvent plusieurs sites aquatiques lors d'une même campagne de terrain. Il est donc nécessaire de définir les limites entre les sites fréquentés et de prendre des mesures pour limiter la diffusion des pathogènes potentiels :

1. Si l'intervention est réalisée sur des sites **où la présence de l'agent pathogène est suspectée** (observation de mortalités d'amphibiens, présence d'espèces exotiques, etc.) **ou avérée, il est impératif d'appliquer rigoureusement le protocole d'hygiène.**
2. Si plusieurs sites aquatiques doivent être visités au cours d'une même campagne de terrain, **désinfecter le matériel entre chaque site (voir ci-après)**. Lors d'intervention sur une pièce d'eau importante (marais, rivière, grand lac ...), désinfecter régulièrement le matériel.
3. Avant toute sortie sur le terrain, il est indispensable de s'assurer que l'ensemble du matériel qui va être utilisé (bottes, waders, époussette, etc.) a été correctement désinfecté à la fin de la dernière campagne de terrain ou il a été utilisé. En cas de doute, désinfectez-le.
4. Il existe dans le commerce plusieurs produits désinfectants efficaces pour éliminer les chytrides et les ranavirus (alcool à 70 %, eau de javel). Néanmoins, pour des raisons d'efficacité sur la plupart des agents infectieux (bactéries, virus et champignons), et de respect de l'environnement, nous recommandons l'utilisation du **Virkon®** ou du **F10®**. Le rejet de ces désinfectants dans l'environnement doit être limité. Le fabricant recommande l'élimination du Virkon® par les réseaux d'eaux usées. Avant utilisation, lire les instructions d'usage fournies par le fabricant (fiche de données de sécurité N°130000014173).
5. En cas de manipulation d'amphibiens, il est recommandé d'utiliser des gants jetables non poudrés, ou à mains nues préalablement humidifiées. Dans la mesure du possible, les individus capturés doivent être maintenus individuellement (« un sac = un amphibien ») dans des sacs plastiques à fermeture zip, boîtes plastiques, etc. afin de limiter les contacts et les risques de transmission de pathogène entre animaux.

DÉFINITION D'UN SITE

L'objectif du protocole d'hygiène est de limiter les risques de transmission des pathogènes, et une fréquence élevée de décontamination des matériels participe à cette limitation.

Il faut évidemment bien prendre en compte l'aspect opérationnel et l'appropriation du protocole par les opérateurs de terrain : un compromis entre « effort » de désinfection et « risque » de contamination doit être trouvé, et il repose sur la définition des limites des sites fréquentés.

En cas de connaissance de la présence de pathogène dans un (des) sites, il(s) devra(ont) faire l'objet d'une visite de préférence en fin de la session de terrain.

En cas de prospections dans des sites aquatiques proches (archipel de mares, marais, rivière, etc.) **dans une même région**, le matériel sera désinfecté par exemple à l'issue d'une demi-journée de terrain.

En cas de prospection entre des régions distantes (changement de bassin versant, etc.), le matériel devra être désinfecté **au moment où les opérateurs de terrain quitte la région**

MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE DE DÉSINFECTION*

1. Préparer dans un pulvérisateur une solution de Virkon® à 1 %. Le produit devient inefficace lorsque la coloration rose disparaît. Nous recommandons de préparer une nouvelle solution lors de chaque campagne de terrain. La solution peut être préparée sur le terrain en utilisant l'eau d'une rivière ou d'un étang (le Virkon® est disponible en sachet de poudre ou en pastille). Pour le F10, il existe des formules prêtes à l'usage en pulvérisateur. Sinon, préparer la solution suivant la recommandation de dilution du fabricant. Préférer la version F10FC, qui ne nécessite pas de rinçage.

2. En quittant un site et avant de se rendre sur un nouveau (voir le point 2 - mise en œuvre sur le terrain), **nettoyer le matériel** (bottes, wadders, épuisette...) **à l'aide d'une brosse** afin de retirer boues et débris, et en utilisant l'eau du site venant d'être fréquenté.

3. Pulvériser la solution de désinfectant sur l'ensemble du matériel ayant été au contact de l'eau et laisser agir pendant 5 minutes avant réutilisation (de préférence jusqu'à ce que le matériel soit sec). Le petit matériel ayant été au contact avec des amphibiens (balances, ciseaux, ...) peut être désinfecté par immersion dans le désinfectant ou avec des lingettes imprégnées d'alcool à 70%. Ne pas rincer l'équipement afin d'éviter que le désinfectant ne soit introduit dans l'environnement. Si besoin, le matériel peut être rincé au retour du terrain (avec évacuation dans le réseau d'eau usées).

4. Pulvériser du désinfectant sur les semelles de vos bottes ou chaussures de marche avant de quitter le site.

5. Stocker le matériel désinfecté dans des sacs plastiques jetables puis dans un bac de rangement dans le véhicule.

6. Désinfecter vos mains à l'aide de lingettes imprégnées d'alcool à 70 % ou d'une solution hydroalcoolique.

7. Au retour du terrain, placer l'ensemble du matériel jetable (gants, sacs, etc...) dans un sac poubelle avant de le jeter. Les vêtements de terrain peuvent être désinfectés régulièrement par un lavage en machine à 60°C.

La transmission des pathogènes via les véhicules routiers est peu probable. La dispersion de ranavirus via la coque de bateau (kayaks) a été montrée. Si un engin (véhicule ou bateau) a circulé dans des sites aquatiques peuplés par des amphibiens, une procédure de désinfection (pulvérisation de désinfectant) peut être appliquée.

LISTE DU MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Brosse ;
- Pulvérisateur ;
- Virkon® (pastilles) ou F10 (disponible notamment dans les cabinets vétérinaires) ;
- Gants jetables non poudrés (pour préparer la solution Virkon® et en cas de manipulation d'amphibiens) ;
- Lingettes imprégnées d'alcool à 70° ou solution hydro-alcoolique (disponibles en grandes surfaces et pharmacies) ;
- Sacs plastiques jetables de différentes tailles (à jeter à la fin de chaque campagne de terrain) ;
- Bacs plastiquez de stockage (restant dans le véhicule et régulièrement désinfecté).

Si vous manquez de Virkon® ou F10 au cours de votre campagne de terrain, et que le produit n'est pas disponible localement, vous pouvez le remplacer par de l'alcool à 70° ou de l'eau de javel (4 %) en pulvérisation et en veillant aux précautions d'usage pour les opérateurs et à ne pas mettre en contact avec le milieu aquatique avant son évaporation.

OBSERVATION D'AMPHIBIENS MALADES OU MORTS*

CONDUITE A TENIR

La connaissance sur les maladies des amphibiens passe par la collecte de données sur le terrain. Les amphibiens malades ou morts (sauf dans le cas de mortalités attribuées à une cause évidente comme la prédation ou l'écrasement sur les routes) devraient être collectés suivant un protocole standard :

Signes cliniques chez les amphibiens malades ou mourants

Il n'y a pas de signes cliniques spécifiques des infections à chytrides ou ranavirus.

On peut lister des signes pouvant être impliqués dans ces infections :

Sur l'apparence générale :

- Epiderme dorsal assombri, taché ;
- Epiderme dorsal rosâtre, rougeâtre - Lésions cutanées (plaies) ;
- Gonflement des membres (postérieurs) ;
- Apparence amaigrie ; Infection des yeux ;
- Saignements (yeux, narines, ...)

Sur les comportements :

- Mouvements léthargiques des membres (postérieurs) ; Absence de comportement de fuite ;
- Nage anormale (adultes et têtards) ;
- Exposition au jour pour des espèces nocturnes ou discrètes ;
- Faible ou absence de réaction si touché.

Protocole de collecte et de stockage

L'usage de gants jetables est très recommandé lors de la manipulation d'amphibiens morts ou malades. Les animaux doivent être maintenus et/ou stockés dans des récipients individuels (e.g. sacs plastiques type ziplock). Les individus morts doivent être conservés le plus au frais possible pendant la campagne de terrain, puis congelés.

Les animaux morts peuvent aussi être fixés sur le terrain à l'alcool à 70° (min).

Si possible, ouvrir l'animal et le placer dans un contenant d'un volume au moins égal à 10 fois le volume du spécimen.

Si beaucoup de spécimens sont récoltés, certains peuvent être fixés et d'autres congelés. Les récipients utilisés doivent informer sur la date de prélèvement, le lieu, la date et l'identité du préleveur (et si possible ses coordonnées).

*Adapté de NSW National Parks and Wildlife Service (2001). Hygiene protocol for the control of disease in frogs. Information Circular Number 6. NSW NPWS, Hurstville NSW

Remerciements

A l'ensemble des partenaires du programme Biodiversa (2009-2012) "Race" (coordinateur M. Fischer) pour leur implication dans les études sur les maladies des amphibiens d'Europe.

L'ensemble des opérateurs de terrain qui alimentent la connaissance sur ces maladies par leur vigilance et leurs prélèvements sur le terrain.

Références

DEJEANT, MIAUD C. & M. OUELLET, 2007 - Proposition d'un protocole d'hygiène pour réduire les risques de dissémination d'agents infectieux et parasitaires chez les amphibiens lors d'intervention sur le terrain. *Bulletin de la Société Herpétologique de France* 122 : 40-48.

DEJEAN T., MIAUD C., OUELLET M., 2010 - La chytridiomycose : une maladie émergente des amphibiens. *Bulletin de la Société Herpétologique de France* 134 : 27-46.

FISHER MC, SCHMIDT BR, HENLE K, SCHMELLER DS, BOSCH J, AANENSEN DM, MIAUD C, GARNER TWJ, 2012. RACE: Risk assessment of chytridiomycosis to European Amphibian Biodiversity. *FrogLog* 101: 45-47.

MIAUD C., 2013 - Un champignon menace les amphibiens. Qu'avons-nous appris de la chytridiomycose ? *Le Courrier de la Nature* 277 : 30-36.

MILLERIOUX M., DEJEAN T., MIAUD C. & ARTOIS M. 2012 - Les infections à Ranavirus chez les amphibiens. *Bulletin de la Société Herpétologique de France* 141: 23-46.

NSW National Parks and Wildlife Service (2001). Hygiene protocol for the control of disease in frogs. Information Circular Number 6. NSW NPWS, Hurstville NSW (www.npws.nsw.gov.au/wildlife/licence/frog.html).

MIAUD C., 2014 - Protocole d'hygiène pour le contrôle des maladies des amphibiens dans la nature à destination des opérateurs de terrain. Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Université de Savoie et Ecole Pratique des Hautes Etudes (Eds), 7 p.

